

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 2 septembre 2011

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte n°9

ERRATUM

à la circulaire n° 218060/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 29 juillet 2011 portant sur les modalités d'attribution du pécule modulable d'incitation des militaires à une seconde carrière professionnelle pour l'année 2012.

Du 29 août 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines ; sous-direction de la gestion statutaire et de la réglementation ; bureau de la réglementation et des statuts.*

ERRATUM à la circulaire n° 218060/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 29 juillet 2011 portant sur les modalités d'attribution du pécule modulable d'incitation des militaires à une seconde carrière professionnelle pour l'année 2012.

Du 29 août 2011

NOR D E F A 1 1 5 1 3 7 9 Z

Texte modifié :

Circulaire n° 218060/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 29 juillet 2011 (BOC N° 31 du 9 août 2011, texte 1).

Référence de publication : BOC N°35 du 2 septembre 2011, texte 9.

La circulaire n° 218060/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 29 juillet 2011 est modifiée comme suit :

1. En-tête du texte. Date signature.

Au lieu de :

« 29 juillet 2011 » ;

Lire :

« 27 juillet 2011 ».

2. Au point 2. Dans le titre.

Au lieu de :

« COMPTABILITÉ DU PÉCULE AVEC UNE AUTRE MESURE D'AIDE AU DÉPART. » ; ;

Lire :

« COMPATIBILITÉ DU PÉCULE AVEC UNE AUTRE MESURE D'AIDE AU DÉPART. ».

3. Annexe II.

Deuxième tableau : « LES LIMITES D'ÂGE DES OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'ARMEMENT. » ;

Dans la colonne « DATE DE NAISSANCE. ».

Remplacer :

« Du 1^{er} juillet 1947 au 31 décembre 1951. » ;

Par :

« Du 1^{er} juillet 1951 au 31 décembre 1951. ».